

# COMMUNE DE NOTH

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2012 A 20 H 30**

L'an 2012, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DISSOUBRAY, Maire.  
Date de convocation du Conseil municipal : 09 février 2012.

**Etaients présents** : M DISSOUBRAY, Maire  
Mmes MAREST – MM TRIMOULET – BARLOT – DEJOUHET - VITTE

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie.

Mme Solange MAREST a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011 est soumis au vote et adopté par les membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Transfert de la compétence « Création et exploitation de la piscine intercommunale du Pays Sostranien à la Communauté de Communes
- 2 – Assurance collective risques statutaires pour les agents de la collectivité affiliés à l'IRCANTEC
- 3 – CNAS : Mise en place de la charte de l'action sociale
- 4 – Demande de subventions exceptionnelles :  
(20 ans du CAZINOTH'CARPES – Classe de découverte pour les CE1-CE2-CM1-CM2)
- 5 – Réhabilitation de la station d'épuration du camping municipal : attribution du marché
- 6 - Questions diverses

### **1 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET EXPLOITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU PAYS SOSTRANIEN » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Monsieur le Maire donne lecture de la décision du Conseil communautaire du 12 décembre 2011 (référéncée 111212-13) par laquelle il est proposé aux communes de transférer la compétence « **Création et exploitation de la piscine intercommunale du Pays Sostranien** » à la Communauté de Communes du Pays Sostranien, ceci afin qu'elle puisse mettre en œuvre ce projet et solliciter les financements nécessaires.

*Adopté à l'unanimité*

### **2 – ASSURANCE COLLECTIVE RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC :**

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée délibérante que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse propose une adhésion au Contrat d'Assurance collective CNP pour la couverture des risques financiers mise à leur charge en cas de maladie, maternité ou accident du travail, des agents **stagiaires** et **titulaires** affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Après avoir fourni des précisions sur les dispositions statutaires des agents à temps non complet en cas d'incapacité du travail, les taux appliqués sont :

→ *Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C effectuant plus de 200 heures par trimestre :*  
**avec charges patronales : 1,75 % du traitement brut.**

→ *Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C effectuant moins de 200 heures par trimestre :*  
**avec charges patronales : 1,75 % du traitement brut.**

**Il est proposé d'adhérer au contrat d'assurance collective souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2013.**

*Adopté à l'unanimité*

### 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CHARTE DE L’ACTION SOCIALE

Madame MAREST expose :

Depuis 1996, la commune de NOTH adhère au Comité National d’Action Sociale (CNAS) permettant aux agents de bénéficier de diverses prestations sociales (aides naissance, aides Noël, aides vacances, aides culturelles et sportives, chèques vacances,...).

La commune est représentée par un délégué élu (Solange MAREST) et un délégué agent (Annie PHILIPPON).

**Le CNAS nous propose d’adopter une charte de l’Action Sociale permettant de définir les rôles de chacun.**

*Après lecture ladite charte est adoptée à l’unanimité.*

### 4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

#### **CAZINOTH’CARPES**

Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée du courrier de l’association CAZINOTH’CARPES sollicitant une subvention exceptionnelle à l’occasion des 20 ans de celle-ci pour l’organisation d’un enduro carpe d’une durée de 100 heures du 26 avril au 1<sup>er</sup> mai 2012 sur le plan d’eau de la Grande Cazine.

Il rappelle les différentes manifestations organisées les années passées (les enduros du mois de mai, France Italie, France Belgique, championnat de France des jeunes....) et demande à l’Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention à attribuer.

**Le Conseil municipal décide d’attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 €.**

*Adopté à 5 voix pour et 1 abstention*

#### **ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée du courrier de Madame la Directrice de l’école primaire sollicitant une subvention exceptionnelle de 520 € à l’occasion d’un projet de classe découverte prévu pour la présente année scolaire du 16 au 20 avril à Saint-Palais en Charentes Maritimes pour 26 élèves des classes CE1, CE2, CM1, CM2.

Ce projet a pour but la découverte du milieu marin (découverte de l’environnement, de la faune ainsi que des activités économiques liées au milieu) et l’apprentissage de la vie en communauté.

**Le Conseil municipal décide d’attribuer une subvention exceptionnelle de 700 €.**

*Adopté à l’unanimité*

### 5 – REHABILITATION DE LA STATION D’EPURATION DU CAMPING MUNICIPAL :

#### **ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée qu’une consultation dans le cadre d’un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) a été lancée le 18 janvier 2012 auprès de six entreprises pour la réhabilitation de la station d’épuration du camping municipal. L’estimation des travaux s’élevant à 71 868,98 € HT soit 85 955,30 € TTC.

Trois offres ont été reçues :

SARL POULAIN .....	62 701,00 € HT .....	74 990,40 € TTC
SARL LAROSE.....	62 587,70 € HT .....	74 854,89 € TTC
SIERS.....	48 768,70 € HT .....	58 327,37 € TTC

**Le Conseil municipal, à 5 voix pour et 1 abstention décide d’attribuer le marché au SIERS.**

## 6 – QUESTIONS DIVERSES :

### →BAR DES SPORTS :

Le Maire informe l'assemblée des résultats de la réunion avec la Communauté de Communes pour la réouverture du Bar des Sports. Après 3 ans ½ de pourparler, il y a des avancées mais aucune solution définitive se dégage.

### →SALLE DE MOTRICITE :

Le permis de construire a été transmis à Mme JUGI, architecte afin qu'elle procède au lancement du marché.

### →TRAVAUX D'ELAGAGE DES ARBRES GENANT LA CIRCULATION :

Ils débuteront semaine 10 et seront réalisés par l'entreprise Joachim Francis.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00*

**Le Maire,  
Michel DISSOUBRAY**

**La secrétaire de séance,  
Solange MAREST.**